Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_060-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-060 – RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi saisonnier supplémentaire au pôle entretien du territoire et du patrimoine bâti

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvèlement compris.

Mme Le Maire rappelle la nécessité d'avoir un renfort saisonnier au niveau des services techniques pendant la période estivale pour assurer les missions suivantes :

- ✓ Propreté urbaine
- ✓ Entretien des espaces publics, des espaces verts, la voirie et des bâtiments
- ✓ Arrosage du fleurissement estival
- ✓ Entretien des GR (Grandes randonnées) et PR (Petites randonnées)
- ✓ Travaux d'entretien dans les bâtiments fermés (Ecole, Multi-accueil…)
- ✓ Surveillance de la plateforme déchets verts les samedis.
- ✓ Organisation et soutien technique des manifestations estivales : fête de la musique, salon des arts, feu d'artifice, marchés, pardon de Ste ANNE GRAPPON, repas festifs dans le centre bourg, expositions…)

Par délibération N° 2023-041 du 9 juin 2023, il avait été décidé de créer deux emplois non permanents à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial, d'une durée de deux mois chacun, pour répondre à l'accroissement saisonnier d'activité des services techniques pendant la période estivale

L'entretien du GR 34 est désormais confiée aux communes. En contrepartie de cette charge supplémentaire, le conseil général leur verse une subvention selon les modalités suivantes :

- aide forfaitaire de 80 €/km/an pour l'entretien des sentiers et pour la maintenance des ouvrages, du balisage et du mobilier réalisés par des interventions manuelles et mécaniques manuelles,

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_060-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

- aide forfaitaire de 40 €/km/an pour l'entretien des sentiers et pour la maintenance des ouvrages, du balisage et du mobilier réalisés par des interventions mécaniques tractées et pour la maintenance.

La subvention du département est toutefois plafonnée à 5 000 € par an.

Il est estimé que la commune de Surzur doit entretenir :

- environ 76 km en entretien manuel ou mécanique manuel
- environ 67 km en entretien mécanique tracté.

En conséquence, il y a lieu de créer un 3ème emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial, d'une durée de deux mois afin de pouvoir faire face à cette nouvelle tâche saisonnière.

La rémunération sera fixée par référence l'échelon 1 du grade

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

CREER un 3ème emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial, d'une durée de deux mois, pour répondre à l'accroissement saisonnier d'activité des services techniques pendant la période de fin mai à août ;

DIRE que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2023 et suivants

CHARGER Madame le Maire de pourvoir au recrutement des agents pour ces postes